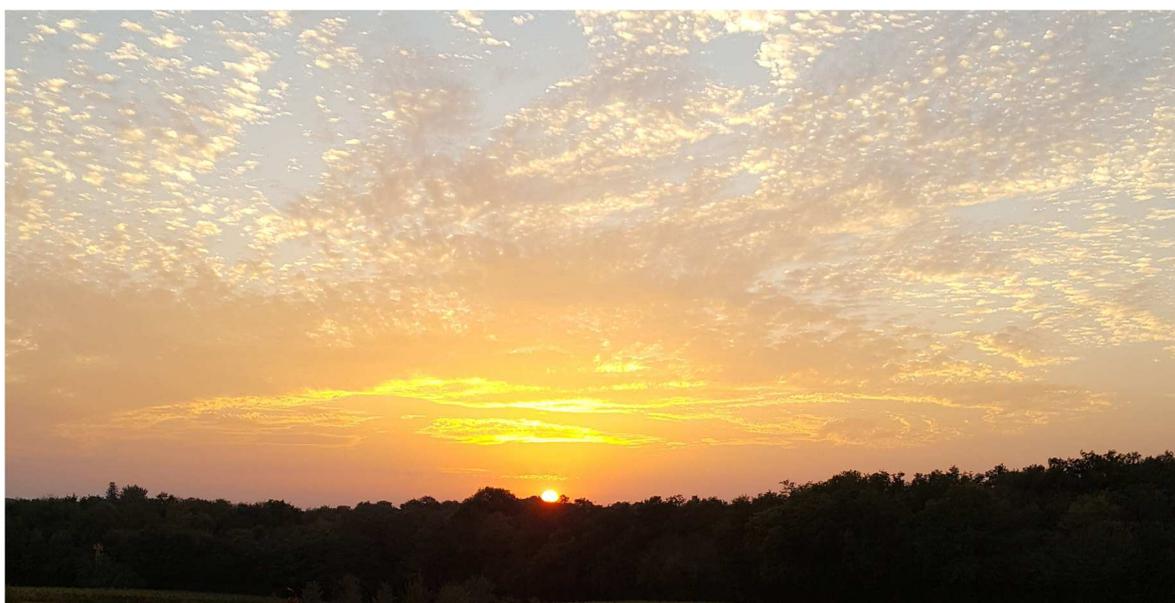


SAINT-LAURENT-DU-BOIS

BULLETIN MUNICIPAL

AUTOMNE-HIVER 2017



CHANGEMENT D'HORAIRE MAIRIE

La Mairie sera désormais ouverte au public tous les jeudis de:

8h à 13h

14h à 18h

au lieu des mardis et vendredis.

Tel : 05 56 76 40 61 - Tel permanence: 06 76 63 77 33

E.mail: mairie.stlaurentdubois@orange.fr

MOT DU MAIRE



Bonjour à tous,

Ca y est ! Un nouveau bulletin municipal! Avec, nous espérons, toutes les informations que vous pouvez attendre de votre équipe municipale. Il contient des comptes rendus des Conseils, des informations sur les projets à venir, l'état d'avancement des projets en cours et les informations sur les travaux effectués ces derniers mois. Il montre surtout l'engagement de votre Conseil mais aussi des habitants de notre village à faire en sorte qu'il fasse « bon vivre » à St Laurent du Bois.

Après presque deux ans de travail « de papier », des réunions, une réunion publique, je suis heureux et fier de vous informer que les travaux concernant le projet « Rénovation Performante de Bâtiments Publics et Recours aux Energies Renouvelable Biomasse et Solaire Photovoltaïque » commencera fin novembre. Vous trouverez dans ce bulletin le projet plus en détail.

Vu le temps nécessaire à obtenir les aides et planifier les travaux, un deuxième projet est en train de se dessiner. Ayant signé la CAB (Convention Aménagement du Bourg) avec le Département, je suis également heureux de vous informer que St Laurent du Bois est pour ce projet intégré dans le Contrat de Ruralité mis en place entre 31 communes, 4 CdCs, le PETR Cœur Entre Deux Mers et l'état. Ceci devrait nous permettre d'avoir plus facilement accès aux subventions, sans pour autant que ce soit un « automatisme ».

Je vous informe également du départ de Ludovic, notre secrétaire de mairie qui a d'autres projets en vue. Je ne peux que le remercier pour son implication et sa disponibilité ces 3 dernières années et lui souhaiter une très bonne continuation. Je remercie également Christiane RAMILLON pour sa disponibilité, son professionnalisme et son savoir faire qu'elle a pu partager avec Ludovic et les élus. Ludovic sera remplacé par Patricia TURTAU.

Enfin, sachez que je reste toujours disponible pour vous rencontrer, comme j'espère en avoir fait la preuve depuis le début de mon mandat. C'est toujours avec plaisir que je vous rencontre, anciens et nouveaux habitants.

Je vous remercie à nouveau pour votre implication quotidienne dans la vie de notre commune.

Colin SHERIFFS - votre Maire

PS. Je souhaite juste rajouter un petit mot avec tristesse sur le départ à 85 ans de M. Pierre Ithier, ce mardi 7 novembre. Habitant de la commune depuis sa naissance, M. Ithier, ancien viticulteur était notre porte-drapeau depuis 40 ans et avait pris une part très active dans la vie de notre commune. Son sourire et sa discrétion resteront toujours dans ma mémoire.

ST LAURENT DU BOIS

en images



Carnaval
8 Mai
Repas de Chasse
Course de Caisses à savon et soirée
Kermesse 2017



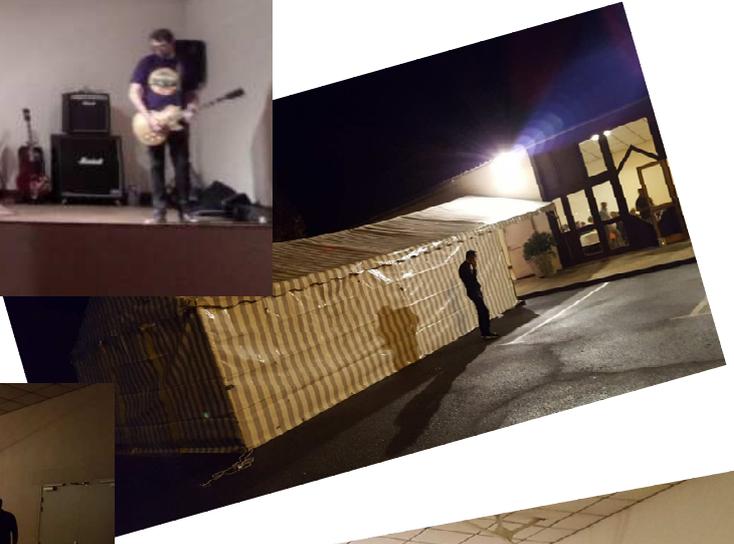
Dans le cadre des NAP,
les enfants ont préparé
un potager du semis
jusqu'à la récolte et la
soupe !!! Merci à René
et Hubert pour leur aide.



SORTIE PERIGORD 2017 (4 jours)

CLASSE CM 1 /CM 2

ECOLE DE ST LAURENT DU BOIS



Repas Communal 2017
Bals Traditionnels avec orchestre
Pavé de Boeuf

LA RETRAITE ...

C'est le



Elus de plusieurs communes, professeurs des écoles et parents d'élèves ont fêté le départ à la retraite de Monique Dussillo, après 30...années de services auprès de la commune de St Laurent du Bois et de la cantine scolaire. Cette fête a été à la mesure de tant d'années d'efforts et de conscience professionnelle. Au son de l'accordéon, les enfants ont entonné une chanson sous le regard ému des invités. Après la remise des cadeaux bien mérités, chacun a pu échanger autour du verre de l'amitié

NOUVEAUTE
...
LA BOITE A LIVRES



POINT LECTURE - APPEL AUX BENEVOLES

Eléonore CRISCI souhaite passer la main de notre POINT LECTURE à partir de la rentrée scolaire 2018. Nous cherchons donc les volontaires qui pourraient nous aider à garder ce service qui est bien apprécié par les écoliers ainsi que les habitants. Pour plus d'information, merci de vous adresser à la mairie. Nous profitons également de cette rubrique pour remercier Eléonore pour la mise en place de ce point lecture et des années de bénévolat.

Point-Lecture-Bibliothèque

Saint Laurent du Bois

(côté cour de l'école)

Le vendredi

de 12 h 45 à 14 h 00

et

de 16 h 15 à 19 h 00

Fermeture pendant les vacances scolaires

FELICITATIONS à

Emmanuel HEBLES

Antoine LAMBERT

Emma BIBENS

Antoine DAFRE

Claude REAUT

Raphael SABOURIN

**pour leur réussite au BAC, BTS, et
photographie.**

COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS



Comprenant 52 communes, la communauté de communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers a été créée au 1^{er} janvier 2017 par arrêté du 5 décembre 2016. Elle est formée par fusion de la communauté de communes du Sauveterrois et de la communauté de communes du canton de Targon et extension à la commune de Saint-Laurent-du-Bois, issue de la communauté de communes des Coteaux Macariens.

LES TRAVAUX EFFECTUES



Re-goudronnage Route de Bujeau dans sa totalité.

Recalibrage de Chemin Blanc (VC 6 de Georget)

Peinture Barrière RD672

Plantation arbustes devant l'école.

Changement de fenêtres et volets (logement 45 le Bourg)

Changement de menuiseries et isolation plafond école

Installation de décorations de Noël sur lampadaires

Aménagement de cour de l'école avec jeux

Déplacement de la bouche incendie derrière la salle des fêtes vers RD 672

Projet CAB (Convention Aménagement du Bourg)

Projet « Rénovation Performante des bâtiments publics et recours aux énergies renouvelables biomasse et solaire photovoltaïque »

Nettoyage du mur cimetière

Rénovation du local des fonts baptismaux à l'église

Réparation de la cloche battante à l'église

LES TRAVAUX A VENIR

(liste non exhaustive)

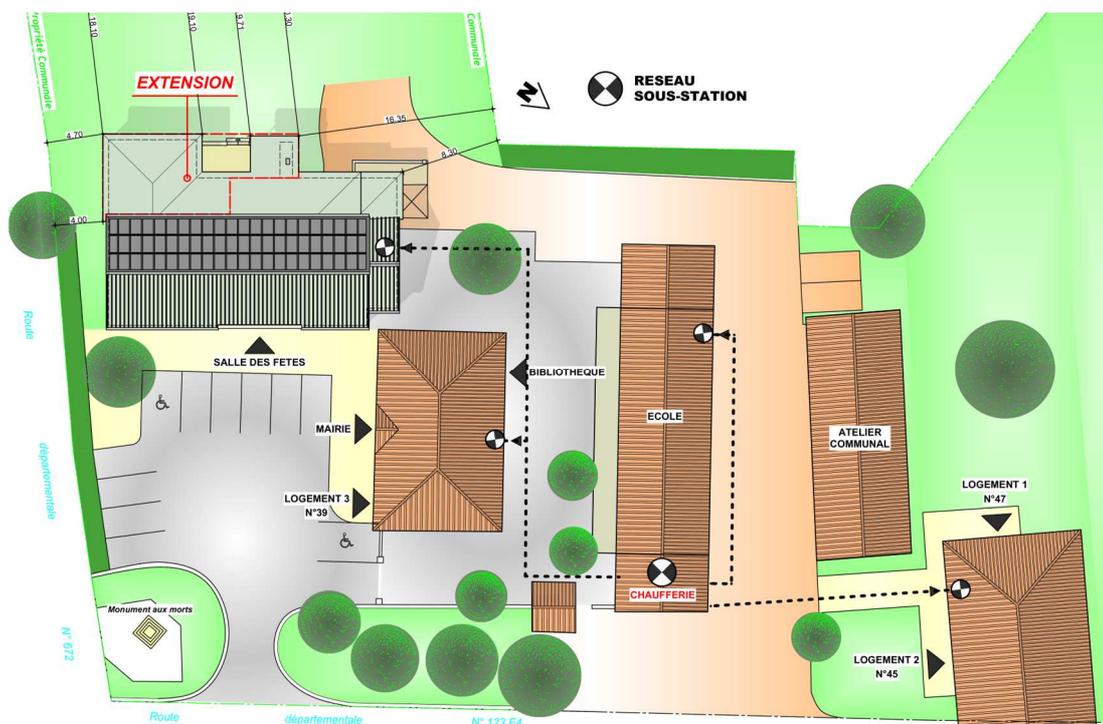


PROJET « RÉNOVATION PERFORMANTE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE »

Arrivant à mi-mandat avec un projet qui a démarré en septembre 2015, nous sommes très contents de le voir se réaliser. Nous vous invitons à voir sur les pages suivantes le projet en détail, l'historique du projet et son financement. Comme vous pouvez le constater, il concerne la rénovation de plusieurs bâtiments communaux. Lancé depuis septembre, il a demandé un investissement humain important pour qu'il soit au stade où il en est aujourd'hui. Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le projet comporte plusieurs volets :

MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE A GRANULES permettant de chauffer par des radiateurs et panneaux rayonnants d'une façon économique 3 des 5 logements de la commune, la mairie, l'école, le point lecture et la salle des fêtes. L'ancien garage attenant à l'école devient la chaufferie où la chaudière et un silo permettant l'alimentation automatique de la chaudière en granulés seront installés. Les sous stations seront installées dans les logements, l'école et la mairie/salle des fêtes permettant une refacturation de l'énergie consommée. Un ballon d'eau chaude sera également installé dans la salle des fêtes permettant d'avoir l'eau chaude en continu. Le réseau de chaleur est enterré et passe pour la plupart par la cour de l'école.



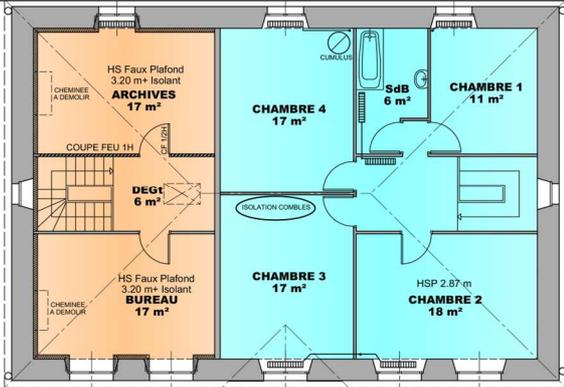
ISOLATION DES COMBLES - Ceci concerne le logement attenant à la mairie et le logement 45 le Bourg.

RENOVATION DE LA MAIRIE dont la création d'un coin tisanerie avec WC et eau chaude. La porte principale de la mairie doit également être changée pour l'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite). A l'étage, une salle d'archives répondant aux normes incendie sera créée avec une porte coupe-feu, nouveau plafond, démolition de la cheminée et doublage des murs extérieurs et une cloison retardateur de feu. De l'autre côté du palier, les murs de l'extérieur du « bureau », comme pour la cage d'escalier seront doublés en placo BA 13.

RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
Le Bourg - 33540 SAINT LAURENT DU BOIS

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU BOIS
Représentée par son Maire
Monsieur Colin SHERIFFS

DCE. AMENAGEMENT MAIRIE & LOGEMENT 3
Echelle 1/100 - Echelle 1/50

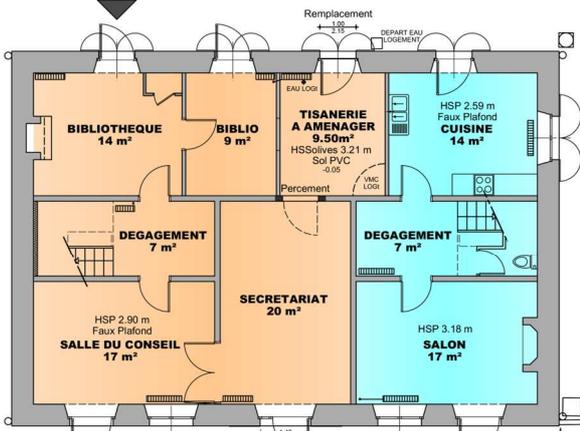


FACADE SUD-EST
ETAT DES LIEUX



FACADE NORD-OUEST
ETAT DES LIEUX

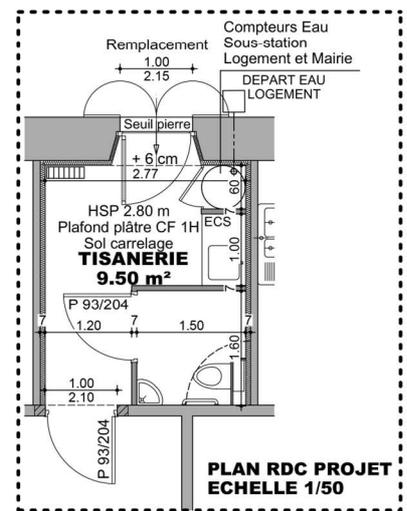
PLAN ETAGE PROJET
ECHELLE 1/100
BIBLIOTHEQUE



PLAN RDC PROJET
ECHELLE 1/100

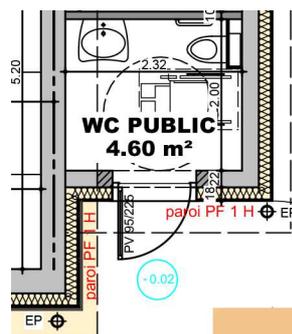
MAIRIE

LOGEMENT
n°3 (39)



PLAN RDC PROJET
ECHELLE 1/50

CREATION D'UN WC PUBLIC SUR LA PLACE DE LA MAIRIE - A l'emplacement de l'ancienne cuisine, un WC extérieur répondant aux normes d'accessibilité sera créé.



MAIRIE

RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES ET INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE - La toiture de la salle des fêtes va être complètement enlevée et remplacée par des bacs aciers (côté parking de la mairie). Malheureusement en raison des normes d'actuelles, ce n'était pas possible de mettre des tuiles, et le bac acier était la seule solution. Même avec cette solution, la structure métallique doit être renforcée pour répondre aux normes, ce qui implique la suppression du faux plafond mais aussi donc des détecteurs de fumée qui étaient vétustes dans les combles. Sur le côté sud, des panneaux solaires seront installés.

ISOLATION EXTERIEURE - Ce sera un mélange entre maçonnerie et bois, après une isolation par panneaux, sur tous les murs extérieurs de la salle des fêtes.

CHANGEMENT DES MENUISERIES - Toutes les anciennes menuiseries seront remplacées avec un changement important de la façade côté parking où une troisième ouverture sera créée et celle du milieu modifiée. La porte de la scène sera supprimée et une baie vitrée posée côté terrain derrière la salle des fêtes permettant un accès direct.

RENOVATION DE LA SCENE - La scène sera démolie et recréée à une hauteur de 80cm. Sa dimension ne change pas à part la mise en place d'escaliers de chaque côté

CREATION DE SAS POUR LES DEUX SANITAIRES - Un sas sera créé pour l'accès aux deux sanitaires

AGRANDISSEMENT DE LA SALLE - La réserve actuelle deviendra une partie intégrale de la salle, permettant l'installation d'une baie vitrée donnant accès au terrain derrière la salle. En prolongement de la baie vitrée, un coin terrasse sera créé avec un barbecue.

CREATION D'UN ESPACE RESERVE - A côté de la scène, un espace réserve de 40m² sera construit.

OUVERTURE DU COIN TRAITEUR - A la place de la porte existante, l'ouverture sera agrandie permettant la mise en place d'un « passe-plat »/bar comme celle de l'ancienne cuisine

AGRANDISSEMENT DU COIN TRAITEUR - Une partie de la réserve actuelle sera utilisée pour loger la chambre froide. L'espace attendant au coin traiteur sera fermé par l'isolation thermique extérieure avec une porte permettant un accès par l'arrière de la salle ainsi qu'un accès à la chambre froide extérieure. Cette pièce, déjà existante aujourd'hui mais pas fermée, sera doublée en BA13 avec la démolition du barbecue. Il ne servira que comme pièce de stockage en raison de l'emplacement de la fosse toutes eaux.

PEINTURE INTEGRALE DE L'INTERIEUR DE LA SALLE

REPARATION DU PARQUET - Le parquet faisant le charme de la salle, selon plusieurs avis des utilisateurs, il n'est pas prévu de le remplacer mais de le poncer, réparer aux endroits critiques et de le vitrifier afin de le préserver.

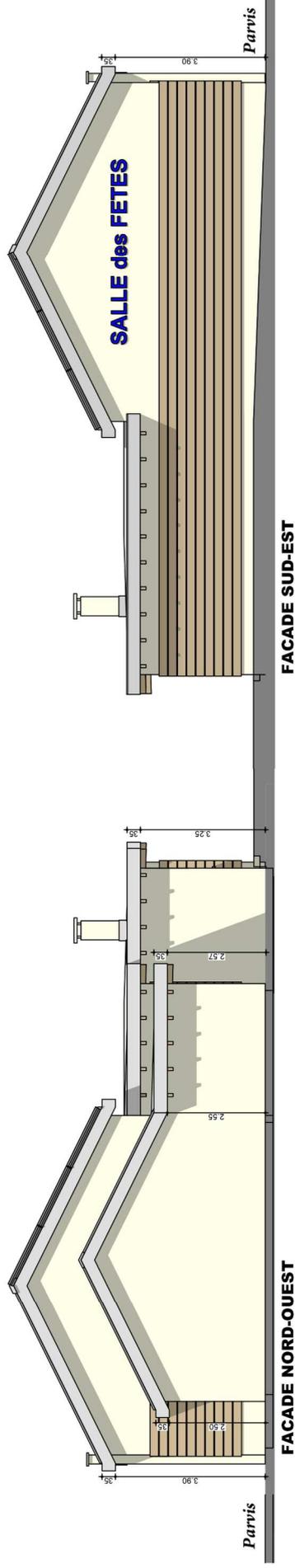
RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX
ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
Le Bourg - 33540 SAINT LAURENT DU BOIS

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU BOIS
Représentée par son Maire
Monsieur Colin SHERIFFS

DCE. FACADES PROJET SALLE DES FETES A
Echelle 1/100

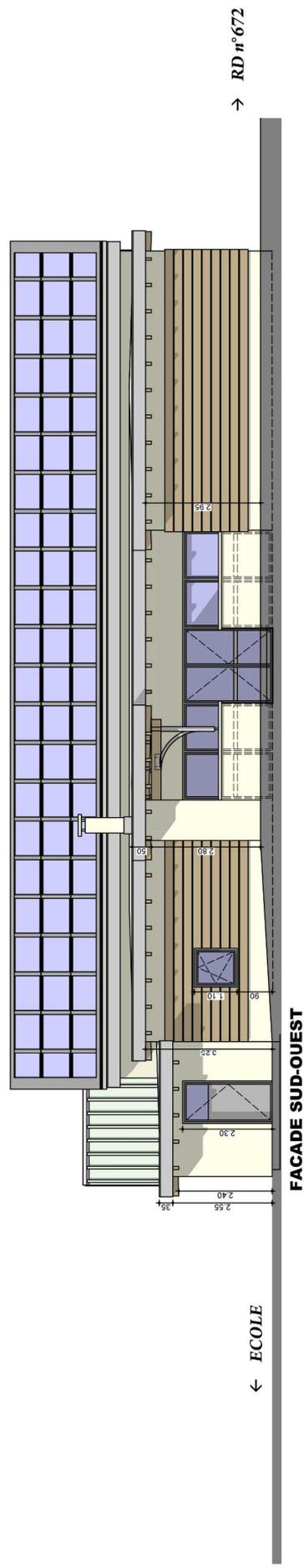


FACADE NORD-EST



FACADE NORD-OUEST

FACADE SUD-EST



FACADE SUD-OUEST

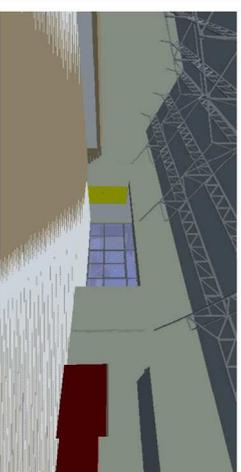
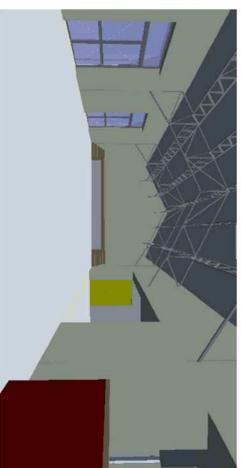
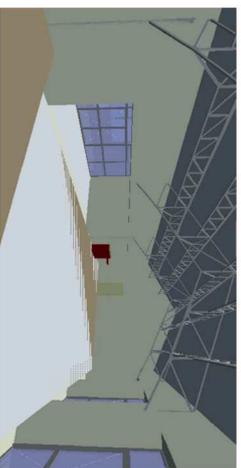
RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
 Le Bourg - 33540 SAINT LAURENT DU BOIS

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU BOIS
 Représentée par son Maire
 Monsieur Colin SHERIFFS

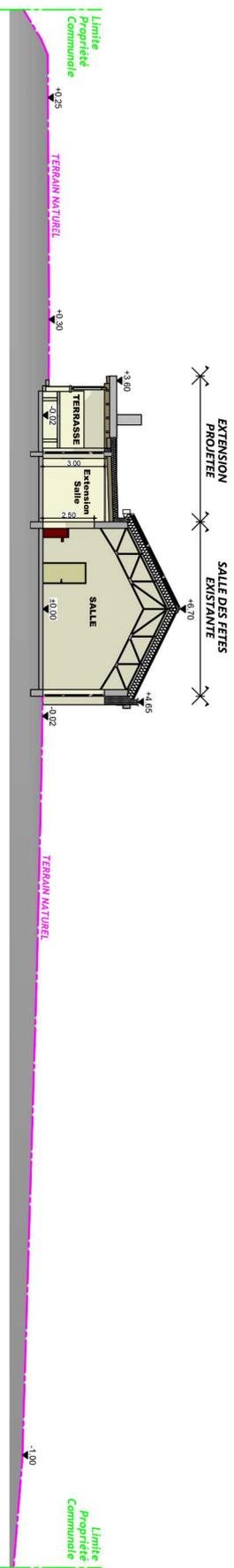
DCE. PERSPECTIVES PROJET
A **SALLE DES FETES**



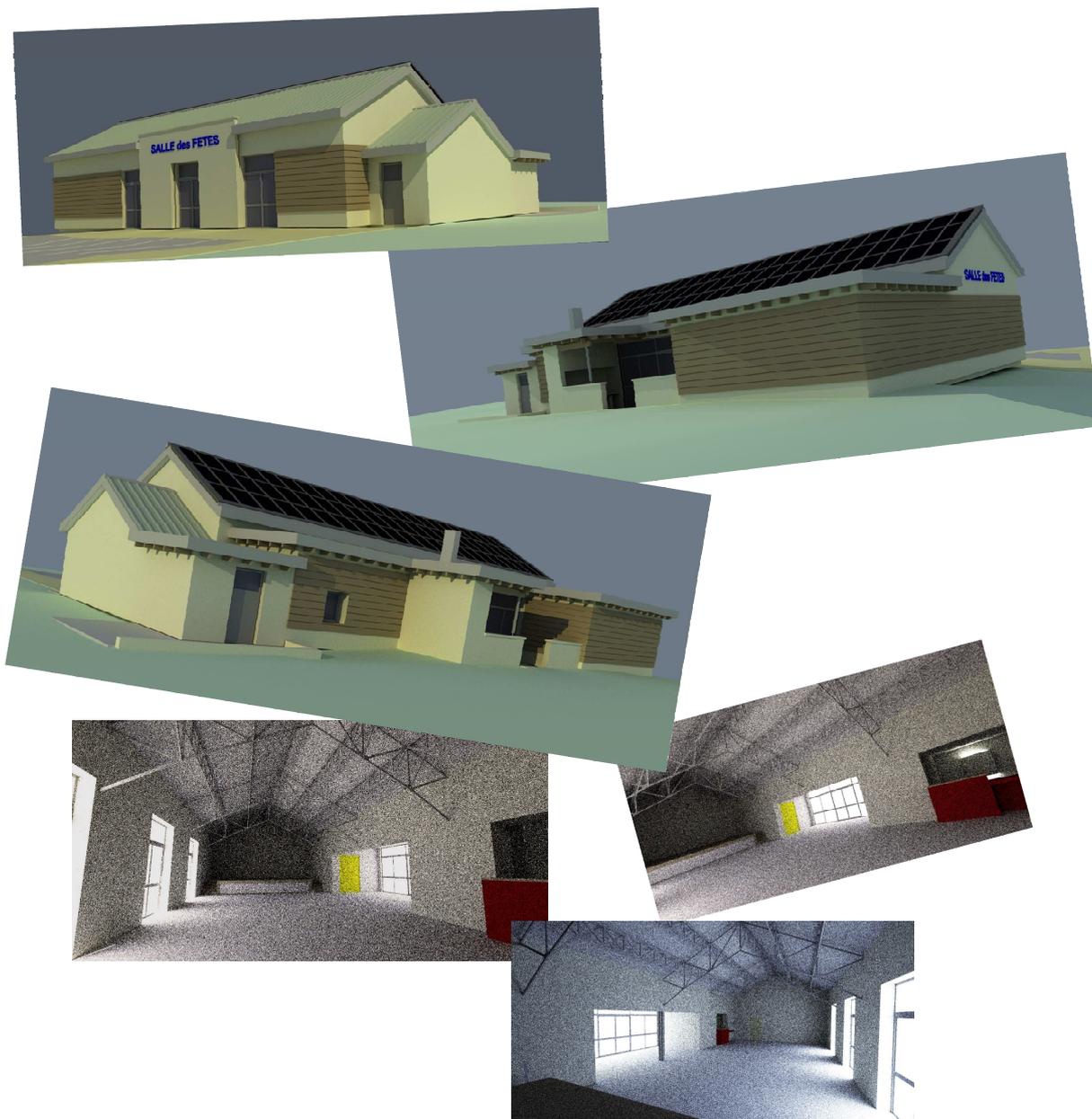
VUES EXTERIEURES



VUES INTERIEURES



AUTRES PHOTOS



COTE FINANCEMENT

Le projet, suite à l'appel d'offres, représente un coût de 469 489.39€ HT (hors maîtrise d'ouvrage) et est subventionné au maximum autorisé par la loi à 80%. Les subventions obtenues incluent l'état (DETR), le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (TEPCV 1), le Conseil Départemental (3 fiches actions) et la réserve parlementaire. Malgré un excédent de fonctionnement et investissement cumulé en 2017 de 245 494 €, ce qui permet l'autofinancement des projets de la commune, le Conseil a décidé, dans l'esprit d'une bonne gestion de la commune, sachant les taux d'intérêt bas actuellement et le projet de « Convention Aménagement du bourg » qui suivra le présent projet ainsi que l'analyse financière de la commune faite par le Conseil Départemental, de contracter un emprunt sur 15ans proposé par le CMSO au taux de 1.24 % pour un montant de 300 000 €.

HISTORIQUE DU PROJET

2015

- Septembre 2015 : Obligation de rendre la salle des fêtes et mairie accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elaboration de l'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) par et pour la commune de St Laurent du Bois
- Décembre 2015 : Rencontre avec SIPHEM sur site pour DPE les logements communaux et démarrage de discussions du projet
Demande d'analyse financière sur la capacité d'investissement de la commune faite au Conseil Départemental
Premiers renseignements pris au Conseil Départemental concernant d'éventuelles subventions

2016

- Janvier 2016 : Demande de diagnostic au SIPHEM pour des bâtiments communaux au centre bourg avec un premier chiffrage pour la mise en place d'une chaudière à granulés et l'isolation de la salle des fêtes par l'extérieur avec changement de menuiseries.
- Mars 2016 : Première présentation du projet (chauffage, isolation et l'installation d'un centrale photovoltaïque » au Conseil)
- Avril 2016 : Présentation détaillée par le SIPHEM du projet
Demande aide TEPCV au Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour le financement partiel d'un projet communal de rénovation énergétique
Première demande de subvention FSIL
- Mai 2016: Première rencontre avec M. le Sous-Préfet (M. Carre) pour présenter le projet.
- Juin 2016: Demande au Conseil Département pour les aides suivantes:
« Maîtrise d'énergie et travaux d'accessibilité »
« Travaux chauffage »
« l'Installation d'une centrale photovoltaïque »
- Octobre 2016 : Rencontre avec M. le Sous Préfet (M. Suzanne) pour présenter le projet
Appel d'offres aux architectes pour amener le projet
Réunion publique sur la rénovation éventuelle de la salle des fêtes
- Novembre 2016 : Choix d'architecte pour le projet
- Décembre 2016 : Première esquisse du projet présenté au Conseil
Demande d'aide de « réserve Parlementaire » à Mme la sénatrice, Françoise Cartron

2017

Janvier 2017 :	Première demande de subvention DETR Deuxième demande de subvention FSIL Signature de Contrat Maîtrise d'Œuvre (Architecte David BLASQUEZ)
Mars 2017 :	Dépôt de Permis de Construire et Déclaration Préalable de travaux
Mai 2017:	Choix du bureau de contrôle sécurité travaux et contrôleur SPS
Juin 2017:	Publication d'Appel d'offres
Juillet 2017:	Demande d'une deuxième analyse financière à jour de la commune pour programmer les dépenses d'investissement à venir et ce projet au Conseil Départemental Ouverture des plis de l'appel d'offres Appel d'offres aux banques pour emprunts travaux
Septembre 2017:	Remise et analyse du rapport de vérification de l'appel d'offre Ouverture d'une période de négociation Attribution des lots
Octobre 2017:	Choix de l'emprunt travaux Envoi d'ordre de service aux entreprises retenues.
Novembre 2017 :	Démarrage des travaux



Nous avons des problèmes de connexion internet?

Nous savons aujourd'hui que notre débit internet n'est pas suffisant. C'est pour cette raison, lors de notre adhésion à la Communauté de Communes Rurales d'Entre deux Mers que nous avons demandé à être intégrés dans leur programme de Fibre Optique à l'abonné!. Etant un très gros marché car toute la Gironde est concernée soit par la fibre, soit par des FFTN (fibre optique jusqu'à une boîte de répartition), ce projet est au stade d'appel d'offres. Nous espérons que la commune sera équipée d'ici 3 ans donc avec la fibre qui desservira chaque maison, même si un délai de 5 ans est annoncé.

Et concernant l'urbanisme?

Aujourd'hui, la carte communale est saturée donc aucun terrains constructible sauf en cas de division en zone U d'un terrain déjà construit. La Communauté de Communes a décidé de ne pas prendre la compétence Urbanisme mais demande l'achèvement de PLH (Programme Local Habitat). Une révision de carte communale devait donc respecter ce PLH et le SCOT. Sachant maintenant que la compétence d'urbanisme reste communale, le Conseil réfléchit à présent donc sur la nécessité de la mise en place d'une révision de la carte communale.

A partir de janvier 2018, l'état se désengage, sans compensation, de l'instruction du « droit du sol » pour les communes disposant d'un document d'urbanisme. Le Conseil a décidé à l'unanimité de confier l'instruction de ses Permis de Construire (et autres instructions concernant le droit du sol) au PETR Cœur Entre Deux Mers. Ce service est un service payant pour la commune.

RÉSUMÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 décembre 2016

POINT RENOVATION SALLE DES FETES ET PROJET TEPCV AVEC LA PRESENCE DE L'ARCHITECTE M. BLAZQUEZ ET LE BUREAU D'ETUDE CAPELEC

M. Blasquez présente une première esquisse du projet avec une étude de faisabilité avec une approche financière. La question de faisabilité concernant les panneaux solaires est posée vu la faible structure de la charpente. Il est aussi important de voir le coût de la rénovation afin que celui-ci ne dépasse pas le coût d'une reconstruction neuve et que le projet reste viable. M. Blasquez va se renseigner au niveau de la classification de la salle la ramenant à la catégorie 4, voire 5. Il aborde aussi la possibilité de mettre la structure de la toiture de la salle à nu, permettant la suppression des détecteurs de fumée présents dans les combles qui sont aujourd'hui vétustes et ont besoin d'être changés (devis de 1967.72 € HT)

Le Conseil, suite à sa présentation, se pose les interrogations suivantes :

- La taille de la réserve est trop petite
- Il n'y a pas la place dans l'agrandissement de la cuisine pour une chambre froide/ un frigo et du stockage supplémentaire
- Le Projet de création de toilettes publiques – est-il abandonné ?

Un bureau de contrôle pour la solidité de la construction existante doit également être choisi. M. Blazquez propose de se renseigner.

DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Ayant rencontré M. Marty (attaché parlementaire de Françoise CARTRON, sénatrice de la Gironde), M le Maire demande l'accord au Conseil de faire une demande de réserve parlementaire de € 16 000 pour la rénovation de la salle des fêtes. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

ROUTES COMMUNALES

M. le Maire informe le Conseil du RDV avec la CDC Sauveterrois et le bureau d'étude d'Azimut concernant nos priorités pour la réparation des routes communales. Le RDV est fixé à 14h30 le 19 janvier. Il demande aux Conseillers de lister chacun leurs priorités afin d'ouvrir une discussion lors du prochain Conseil.

PROPOSITION FUSION SIAEPA

M. le Maire informe le Conseil du projet d'amendement proposé par Mme la Présidente de SIEAPA de Caudrot concernant la fusion du SIEAP de Verdels et du SIEAPA de Caudrot. Il donne son avis, celui du Maire de Loupiac et demande également celui de Jean Pierre VIALARD (représentant communal au SIEAPA de Caudrot). Après discussion, le Conseil, en raison de manque d'éléments, vote contre cette fusion à l'unanimité.

POINTS SUBVENTIONS

M. le Maire résume les subventions pour le projet « RENOVATION SALLE DES FETES ET PROJET TEPCV ». Par contre il informe le Conseil qu'il faudrait faire attention à ces chiffres car les montants donnés sont proratisés par rapport au montant des travaux et aussi à la catégorie des travaux. Ce ne serait qu'à partir du chiffrage final de dossier qu'il serait possible d'estimer le coût final pour la commune. Il informe également le Conseil que certains frais ne sont pas subventionnables (ex: Maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôle et les travaux liés uniquement à des logements communaux (ex: pose de radiateurs). Il reste le DETR (taux de subvention à 35%) à demander pour le projet dans sa globalité, sachant que les logements communaux ainsi que la centrale photovoltaïque ne peuvent pas faire l'objet de la demande. Un dossier de demande de FSPIL sera également à faire en janvier mais le FSIL 2017 fera l'objet comme en 2016 d'une vraie concurrence avec beaucoup de bons projets au niveau départemental et peu de garantie pour avoir une réponse favorable de la part de ce fond. Il informe le Conseil de la possibilité aussi d'utiliser le FDAEC en partie pour ce projet.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 janvier 2017

DEMANDE DETR/FSIL Projet TEPOS salle des fêtes

Projet : RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AVEC REQUALIFICATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE. M. le Maire présente au Conseil le projet intitulé ci-dessus et demande au Conseil de valider le plan prévisionnel de financement. Accord donné à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Projet « Rénovation Performante de bâtiments publics et recours aux énergies renouvelables biomasse et solaire photovoltaïque » - St Laurent du Bois – Modification du montant d'aide sur les travaux « INSTALLATION EN TOITURE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE ». En raison du nouveau chiffrage par l'architecte et du besoin de solidifier la charpente existante de la salle des fêtes, M. le Maire demande au Conseil de revoter la demande de subvention au Conseil Départemental pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque avec les chiffres réactualisés. Accord donné à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de réaliser les travaux de RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS (MAIRIE/BIBLIOTHEQUE/SALLE POLYVALENTE/LOGEMENTS COMMUNAUX) ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AVEC REQUALIFICATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE. Pour mener à bien ce projet, il expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire. Accord donné à l'unanimité.

ADHESION SACPA/SPA

Après discussion, le Conseil décide de renouveler l'adhésion pour 2017 au groupe SACPA – Chenil service. Toutefois, il sera important de revoir cette adhésion pour 2018, car notre nouvelle CdC Rurale de l'Entre Deux Mers possède un chenil « temporaire » à Sauveterre de Guyenne et adhère à la SPA de Castillon. Cependant Il reste à la charge de la mairie d'amener les chiens en divagation à Sauveterre. Il semble que rien ne soit prévu en cas de chien dangereux/ animal mort.

CONVENTION HALTE GARDERIE – CdC Réolais du Sud Gironde

M. le Maire demande au Conseil son accord pour signer la nouvelle convention entre la CdC Réolais du Sud Gironde et la commune concernant l'utilisation de la salle des fêtes pour la halte-garderie itinérante. Accord donné à l'unanimité.

DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE (Architecte DAVID BLAZQUEZ)

M. le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour signer le Contrat Maîtrise d'œuvre (ci-joint à la délibération) pour les travaux concernant la maîtrise de l'énergie pour la salle polyvalente, mairie, école, et logement et les travaux de requalification et extension de la salle des fêtes. Le Conseil accepte à l'unanimité et donne son accord pour signer ledit contrat.

TRAVAUX ROUTE RD 123 E14 du PR 1+573 au PR 2+013

M. le Maire informe le Conseil que le Centre Routier Départemental du Sud Gironde prévoit le renouvellement des couches de surface de la route dans le bourg sur la partie citée. Ces travaux sont prévus pour 2018.

PROJET AMENAGEMENT DU COUR DE L'ECOLE

M. le Maire informe le Conseil que vu les travaux de tranchées techniques prévus dans la cour de l'école, il semblerait plus judicieux de repousser la mise en place des structures et re-goudronnage de la cour à l'année 2018. Il suggère en collaboration avec le RPI de faire une demande de subvention cette année 2017 pour l'isolation des plafonds et le changement des menuiseries.

TRAVAUX ROUTES COMMUNALES – PREPARATION REUNION CDC

Jean Pierre VIALARD et M. le Maire résumant les travaux à effectuer sur les routes communales. Ces informations seront données à la réunion prévue avec le bureau d'étude et la CdC le 19 janvier afin d'obtenir du conseil un premier chiffrage et par la suite un classement par priorité. Il est à noter que la nouvelle Communauté de Commune Rurale de l'Entre Deux Mers récupère la compétence « entretien de la voirie communale » qui jusqu'à fin 2016 était de compétence communale.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 02 FEVRIER 2017

DEPART A LA RETRAITE – AGENT COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil de départ à la retraite en juillet/août de l'agent Monique DUSSILLOL. Il propose de démarrer le recrutement en avril avec une prise de poste en juin, permettant un binôme pendant ce mois. Il est à savoir que l'agent travaille 17.5 heures par semaine, mensualisé. Dans un premier temps, une fiche de poste doit être créée. Il a été également décidé de prendre contact avec CAP EMPLOI et la MISSION LOCALE pour d'éventuelles candidatures.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTES DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée ALUR), publiée au JO le 27 mars 2014, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération. Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, soit le 27 mars 2017, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent » dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité. Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes membres dans les conditions exposées ci-dessus. Monsieur le Maire propose, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, de s'opposer au transfert de la compétence. Le Conseil municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de rattachement.

DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

BRUIT SALLE DES FETES

M. le Maire informe le Conseil d'une plainte reçue concernant le bruit à la salle des fêtes et surtout dans le parking à la fin des manifestations survenant après 2h du matin. Conscient de ce problème, il demande que les « utilisateurs » de la salle soient rappelés du règlement de la salle lors de la remise des clés.

DELEGUES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

M. le Maire, suite à des réponses faites par e-mail, confirme les délégués suivants pour les commissions intercommunales de la CdC Rurales de l'Entre Deux Mers ainsi que les délégués pour les syndicats différents pour laquelle la Cdc adhère. Il informe le Conseil que lors du Conseil Communautaire du 30 janvier, il a été élu Président de la commission Ressources Humaines, Aménagement du territoire (PETR, SCOT, SIPHEM, ...) travaillant en binôme avec le Vice-Président de la CdC Michel Brun. Lors du Conseil Communautaire, il a également été décidé qu'il représentera la CdC au bureau de SCOT avec Daniel Barbe et Michel Brun.

ROUTES COMMUNALES

M. le Maire informe le Conseil que Jean Pierre VIALARD et lui-même ont rencontré la CdC et le bureau d'étude pour signaler les routes que le Conseil souhaite voir refaire en premier lieu. Il s'agit de : Route de Fillon, Route des Vallées, Route de Bujeau/Maubastit. Un chiffrage sera réalisé permettant par la suite un arbitrage par la CdC en relation avec la commune. Prochaine réunion : lundi 6 mars à 16h.

HOMOLOGATION BARNUM

M. le Maire informe le Conseil que le barnum, récupéré de la CdC Coteaux Macariens, fait l'objet d'une homologation réglementaire légale et doit être contrôlé par une société agréée tous les deux ans. Il existe pour cela un registre de sécurité, avec un numéro d'identification, et les dernières vérifications de l'ensemble des tentes, appartenant à la CdC Coteaux Macariens ont été réalisées le 20 janvier 2015. La vérification périodique devra donc être à nouveau réalisée en début d'année 2017. En ce qui concerne le barnum de St Laurent du Bois, celui-ci faisait partie d'un lot de deux tentes (l'autre barnum a été donné à la commune de Verdélais) disposant d'un seul registre de sécurité, et donc d'un seul numéro d'identification (721393 pour les deux tentes). Après avoir échangé avec le BVCTS (bureau de vérification des chapiteaux, tentes et structures), ces derniers ont informé que dans le cadre de cette cession, une des deux communes devra faire une demande d'homologation afin de disposer d'un registre de sécurité individuel et d'un numéro d'identification pour sa tente (devis de 420 € HT). L'autre commune conservera le numéro d'identification d'origine (721393) et devra effectuer une simple demande de vérification en précisant qu'une tente doit être retirée du registre de sécurité (coût de 235 € HT). M. le Maire demande au Conseil, son accord pour se mettre en relation avec la commune de Verdélais pour trouver un « terrain d'entente », permettant donc le contrôle des deux structures et un registre de sécurité par barnum. Le Conseil comprend la situation et demande à M. le Maire de faire le nécessaire afin d'être en règle quant à l'usage de barnum, récemment acquis.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2017

REPLACEMENT POSTE 2eme ADJOINTE

Suite à l'acceptation du Préfet le 16 mars 2017, de la démission de Mme Fabienne HEBLES, 2ème adjointe au maire et l'élection de poste d'un adjoint, Mme Hélène CASAGRANDE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3e adjointe. Mme Geneviève AIMASSO a également été élue Conseillère Municipale Déléguée

VOIRIE – TRAVAUX

M. le Maire présente 3 devis pour les travaux à effectuer sur le VC 6. Le Conseil accepte (8 pour, 1 abstention) le devis de AF Terrassement à hauteur de 4928 €. Il est à noter que la commune de St Martial a donné son accord pour prendre la moitié en compte. M. le Maire et Jean Pierre VIALARD confirment que suite à une réunion voirie avec la CdC Commission Voirie que le VC n°1 sera refait entièrement cette année (coût total HT € 14 075). Fin des travaux prévue pour la fin de l'été. Le bureau d'étude propose que le VC 2 nommé Les Vallées soit refait en 2018 (coût total HT estimé € 21 334) et par la suite que le VC 8 nommé Fillon soit refait en 2019 (coût total HT estimé € 32 801.80). En raison de l'état «mort», considéré par le bureau d'étude de ce VC 8, il est préconisé de réparer les deux autres VC en priorité.

FDAEC

Suite à une réunion des maires de canton, M. le Maire informe le Conseil de l'incertitude du montant du FDAEC 2017. Il demande néanmoins au Conseil de réfléchir aux investissements nécessaires afin de pouvoir débattre lors d'un prochain Conseil Municipal.

CLECT

M. le Maire informe le Conseil que le montant de l'attribution de compensation à verser à la CdC pour 2017 sera de 7250 €. Celui-ci a augmenté par rapport à 2016 en raison de l'attachement de la commune à la CdC Rurale d'Entre deux Mers et du fait que la nouvelle CdC prend la compétence voirie. Les calculs justes en étaient faits lors d'une réunion avec Pierre Bonnet et M. le Bonnet ainsi que la Directrice Générale Adjointe de la CdC. Cependant M. le Maire confirme que ce montant sera revu l'année prochaine car la CdC prévoit une mise à plat des attributions de compensation. En raison du délai très court, l'ancien montant de l'attribution de compensation avec la CdC des Coteaux Macariens a été utilisé uniquement pour l'année 2017. Il est à noter qu'avant que le CLECT ne puisse se réunir afin de calculer au plus juste les attributions de compensation, les nouveaux statuts de la CdC, stipulant ses compétences valables à toutes les communes de la CdC doivent être votés par la CdC et les communes.

SUBVENTION OBTENUE POUR MINI-STATION LOGEMENT MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil de la réception d'une subvention de 1000 euros par le SIAEPA de Caudrot pour la mise en place d'une mini-station pour le logement de la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 AVRIL 2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après examen du Compte Administratif 2016, un excédent de fonctionnement cumulé de 98 655.93 € et un excédent d'investissement cumulé de 146 838.17 € est accepté par le Conseil. Ces deux montants permettront l'autofinancement d'un ou plusieurs projets communaux.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 avec une augmentation de 2% du taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2017. Dans le même temps, il vote à l'unanimité les subventions suivantes :

	Propositions 2017
ACCA Société de Chasse de St Laurent du Bois	600
AAPI (Association Parents d'élèves des 3 écoles du RPI)	250
COMITE DES FETES de ST LAURENT DU BOIS	1500
CVLV LUDOTHEQUE pour l'ECOLE	115
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAUVE-TERRE DE GUYENNE	100
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100
LES CLOWNS STETHOSCOPE	50
CAUE	50
RESERVE POUR DEMANDE COURANT L'ANNEE	200
SECOURS POPULAIRE (à confirmer lors du prochain Conseil)	50
INSERMECA (à confirmer lors du prochain Conseil)	110

Le Conseil a demandé d'avoir plus d'information concernant le fonctionnement des associations suivantes : Insermeca et Secours Populaire avant de décider d'un éventuel versement de subvention.

ADHESION AMRF (Association des Maires Ruraux de France)

M. le Maire demande au Conseil l'accord d'adhérer à l'AMRF (coût de cotisation : 95 €). Le Conseil donne son accord à l'unanimité

LOCATION PRIVE BARNUM

M. le Maire fait part à son Conseil d'une demande privée de location du barnum. Après discussion, le Conseil décide que l'usage de barnum soit réservé uniquement aux mairies et aux associations.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 MAI 2017

POINT RH

DEPART RETRAITE : M. le Maire propose au Conseil la procédure qu'il souhaite mettre en place pour le recrutement d'un poste d'Agent Technique Polyvalent suite à un départ à la retraite; Mme Hélène CASAGRANDE et M. le Maire feront une première sélection des candidats avant et après entretien. En raison des candidatures reçues des personnes habitant au village et hors village, les candidats retenus seront présentés dans l'anonymat au RPI, l'institutrice et au conseil du juin pour avis, permettant une prise de décision et prise de poste en juin. Une publication de poste a été faite dans le flash info du village ainsi qu'avec l'organisme CAP EMPLOI. M. le Maire comprend que les délais de réponses sont serrés mais il est très important qu'un doublon puisse se faire pendant le mois du juin. Le poste étant un poste à responsabilités qui nécessite cette période de doublon.

JURY D'ASSISES

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de jury d'assises. Il s'agit de Mme BOLZON et Mme BOUDEY. Ce tirage a été fait à partir de la liste électorale de la commune.

FDAEC 2017

M. le Maire informe le Conseil du montant du FDAEC 2017 qui est de 10 059€, représentant maximum 80% de dépenses HT d'un ou plusieurs projets. Il présente au Conseil les projets qu'il souhaite inclure dans cette demande de subvention, en sachant que la délibération sera à prendre au prochain Conseil de juin car la date limite de dépôt du dossier est le 30 juin. Les projets suivants ont été retenus comme prioritaires et les demandes de devis doivent être obligatoirement faites pour le prochain Conseil, permettant une sélection finale : CHANGEMENT 2 FENETRES – 47 le bourg – (DEVIS A REACTUALISER), DEPLACEMENT TUYAU BORNE INCENDIE (salle des fêtes) – (Pierre BONNET s'en occupe), ACHAT LUMIERES DE NOEL pour poteau (Pierre BONNET s'en occupe), ACHAT TRACTEUR TONDEUSE (DEVIS DEJA EN MAIRIE), TRAVAUX DE DEBLAIEMENT GRAVATS (Jean Pierre VIALARD et M. le Maire doivent faire réactualiser les devis)

CHOIX DE BUREAU SECURITE TRAVAUX

M. le Maire informe le Conseil des devis reçus concernant le bureau de sécurité travaux. Après consultation des devis, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour mandater l'entreprise : APAVE SUDEUROPE Agence d'ARTIGUES PRES BORDEAUX pour le CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION CTC TRAVAUX - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE - SAINT LAURENT DU BOIS pour un coût total de : 3150 € HT

POINT ASSURANCES

Un RDV a eu lieu avec l'assureur SMACL – la commune doit faire une mise à jour incluant les surfaces.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 1^{er} juin 2017

FDAEC 2017

Suite à la réunion des Maires du Canton de l'Entre Deux Mers, Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers des modalités du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2017. Après consultation de l'ensemble des maires du canton, l'accord définitif établit une subvention de 10 059 €. Le Maire rappelle que la subvention ne peut être sollicitée que sur des dossiers d'investissement et qu'un autofinancement de la commune de 20% est obligatoire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de réaliser en 2017 les opérations suivantes :

REPLACEMENT DU BATTANT DE LA CLOCHE :

TERRASSEMENT POUR TUYAU INCENDIE :

CREATION DE TROIS CONDUITES POUR CITERNE INCENDIE :

CHANGEMENT DE FENETRES ET VOLETS (LOGEMENT COMMUNAL)

DECORATION DE NOEL LED ET FIXATIONS :

ACHAT TONDEUSE AUTOPORTEE :

ACHAT REMORQUE ET ACCESSOIRES :

EVACUATION GRAVATS D'UN ANCIEN BATIMENT COMMUNAL ET DEMOLITION D'UNE MURETTE

SUBVENTION INSERMECA

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande de subvention d'INSERMECA cette année.

SUBVENTION SECOURS POPULAIRE

Le Conseil, après avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € à l'organisme Secours Populaire.

REPLACEMENT - AGENT TECHNIQUE

M. le Maire informe le Conseil que 9 candidatures ont été reçues pour ce poste. Après une première sélection, 6 candidates ont été reçues en entretien. Suite aux entretiens, les CVs et conclusions des entretiens ont été transmises au RPI et à l'institutrice pour avis. M. le Maire présente également les mêmes documents anonymes au Conseil pour avis. Après discussion, la candidature n° 5 a été retenue. M. le Maire informe le Conseil qu'il s'agit donc de Vanessa MERCADIER qui sera embauchée dans les prochains jours permettant un doublon avant les vacances scolaires avec Monique DUSSILLOL qui part à la retraite fin août. M. le Maire rappelle au Conseil l'importance de ce recrutement anonyme car il permettait un recrutement basé sur les compétences et qualifications requises pour le poste.

PUBLICATION APPEL D'OFFRE « RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE »

Suite à la demande de M. le Maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la publication de l'appel d'offres sur les supports suivants :

Le journal « SUD OUEST » (Coût total : 261.61 € HT 313.93 € TTC)

Le BOAMP

Il demande à M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

IMPRESSION ET DEMATERIALISATION DE L'APPEL D'OFFRES « RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE »

Suite à la demande de M. le Maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour faire appel à l'entreprise GRAPHI 33 pour l'impression et la dématérialisation de l'appel d'offres « RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE ». Le coût total étant de 501.55 € HT 601.86 € TTC.

RECENSEMENT POPULATION 2018

M. le Maire demande au Conseil son accord pour nommer Geneviève AIMASSO comme coordonnateur pour le recensement de la population 2018. Le Conseil donne son accord à l'unanimité. Il est à noter qu'un agent recenseur sera à recruter en octobre.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 6 juillet 2017

RESUME REUNION CAB

M. le Maire résume la première réunion de comité de pilotage de CAB (Convention Aménagement du bourg) – Etaient présents le Centre Routier de Langon, l'architecte CAUE, Le Conseil Départemental et élu. Un cahier des charges sera établi en septembre permettant le lancement du recrutement d'un bureau d'étude (volet paysagiste et architecte) afin d'établir un plan d'aménagement du bourg, qui prenne en compte les objectifs du Conseil Municipal (ex : sécuriser le RD 672). L'étude donnera un chiffrage des travaux à faire, permettant au Conseil de prioriser, et par la suite l'établissement des fiches d'actions avec une convention résumant et engageant les financements du Conseil Départemental pendant 3 à 4 ans. Il est à noter que les demandes de subvention seront à faire, même dans ce cadre, annuellement selon les travaux à effectuer. Pour rappel, les objectifs définis par le Conseil sont :

La mise en valeur de son patrimoine,

La création d'un espace vert/détente derrière la salle des fêtes

Une réflexion sur un bâtiment atelier/local pour associations

L'amélioration des cheminements entre les bâtiments communaux

L'accessibilité à son église pour les PMR avec une place de parking dédiée à cet effet

L'embellissement du centre bourg par la végétation avec l'objectif de mieux contrôler la vitesse des voitures sur les deux routes départementales traversant le bourg.

Toute autre action, suite à des rencontres avec le CRD, CAUE, CD qui pourrait contribuer à rendre le centre bourg plus attractif et plus cohérent dans l'organisation de la vie locale.

Emprunt TEPCV – avancement

M. le Maire résume l'analyse financière faite par Laurent CERQUIERA (Conseiller Finances – Conseil Départemental). L'objectif de cette analyse étant de programmer les investissements envisagés (Projet actuel TEPOS + CAB 2019-2020) par la commune, au vu d'hypothèses réalistes de projection des recettes et des dépenses de gestion, dans le cadre du respect d'indicateurs de bonne gestion. M. le Maire présente les 4 hypothèses analysées. Suite à l'analyse, il semble que l'hypothèse 1 est à retenir 'Financement emprunt long terme 280 K€ 2% sur 15ans annuités constantes'. Il est décidé par le Conseil dans un premier temps de prendre contact avec les banques. Pierre BONNET et M. le Maire s'en occupent. M. le Maire rappelle au Conseil que l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres « RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE » est programmé pour le lundi 10 juillet. Ceci permettra d'avoir une idée plus claire sur le coût total du projet.

Mission SPS pour les travaux de restructuration et extension de la salle polyvalente dans le cadre du projet « RENOVATION PERFORMANTE DE BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE » - M. le Maire présente au Conseil plusieurs devis reçus pour la mission SPS. Après consultation, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de Claude DIDIER Coordonnateur pour un montant de 1200 € HT (1440 € TTC).

AUTORISATION DE DROIT DE SOL

M. le Maire informe le Conseil de l'obligation de trouver un partenaire pour l'instruction des dossiers d'urbanisme à partir du 1er janvier. Ce service n'étant plus assuré par le DDTM et l'état à partir de cette date. Le SDEEG et le PETR Cœur Entre Deux Mers proposent ce service mais le coût restant à la commune est à analyser. Une décision doit être prise lors des prochains Conseils.

LUMIERES NOEL

Pierre BONNET présente les informations concernant les décorations de Noël sur lampadaires. Le Conseil lui demande de voir avec le SDEEG concernant le coût et le rajout de prises sur les lampadaires accueillant lesdites décorations.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 6 septembre 2017

REMISE DU RAPPORT DE VERIFICATION DE L'APPEL D'OFFRE « RENOVATION PERFORMANTE DES BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE »

M. Blasquez présente ledit rapport. Après examen, le Conseil décide d'ouvrir la négociation à toutes les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres, sauf le lot 1 désamiantage. Il est donc décidé de réunir le Conseil au 14 septembre pour une présentation définitive dudit rapport avec l'attribution des lots.

SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DE PIAN

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € à l'association sportive du collège Elise Deroche (Pian sur Garonne).

DEVIS SDEEG FOURNITURE ET POSE DE PRISES GUIRLANDES

Pierre BONNET présente le devis du SDEEG au total de 1016.50 € pour la pose de 5 prises guirlandes. Le Conseil accepte ce devis à l'unanimité.

MAINTIEN DE LA HALTE GARDERIE ITINERANTE

M. le Maire résume au Conseil les échanges récents entre la CdC du Réolais, la CdC Rurales d'Entres Deux Mers et la commune de St Laurent du Bois. En effet ce service n'aura pas lieu en raison des travaux sur 2017/2018 sur la commune de St Laurent du Bois. La question étant la possibilité de récupérer ce service après la fin des travaux.

REPAS DES AINES

Le Conseil décide après longue réflexion de mettre en suspens, à cause des travaux de la salle des fêtes, le repas des aînés 2017.

CONTROLE FAVORABLE SALLE DES FETES (COMMISSION SECURITE)

M. le Maire informe le Conseil du rapport favorable concernant la salle des fêtes. Cependant un contrat annuel de nettoyage de la hotte doit être mis en place. Pierre BONNET s'occupe de faire faire les devis.

MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA MAIRIE DE GORNAC

M. le Maire demande l'accord au Conseil de voir avec la commune de Gornac si éventuellement leur Agent Municipal pourrait venir aider lors de la taille des arbres et vice versa. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 septembre 2017

REMISE DU RAPPORT DE VERIFICATION DE L'APPEL D'OFFRE « RENOVATION PERFORMANTE DES BATIMENTS PUBLICS ET RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES BIOMASSE ET SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE » Suite à une période de négociation, M. Blasquez présente ledit rapport avec prix mis à jour.

ATTRIBUTION DES LOTS

Lot 1: DESAMIANTAGE

BATI 82, 989, Chemin Carreyrat 82000 MONTAUBAN (1 contre, 1 abstention, 5 pour)

Lot 4 : CHARPENTE BOIS – BARDAGE – ISOL EXT.

EURL CONSTANS, Le Cornier, 33124 SAVIGNAC (1 contre, 1 abstention, 5 pour)

Lot 2 : MACONNERIE – ITE- VRD

SARL BOTTECHIA, L.D. Courret 33190 PUYBARBAN

Lot 3 : CHARPENTE METTALIQUE COUVERTURE

SARL DANAY, Les Abauts, 33124 SAVIGNAC

Lot 5 : MENUISIERIES EXT – SERRURERIE

TCB, Z.A. Ecopole 33190 LOUPIAC DE LA REOLE

Lot 6 : MENUISIERIES INT

TCB, Z.A. Ecopole, 33190 LOUPIAC DE LA REOLE

Lot 7 : PLATRERIE – ISOLATION – PLAFONDS

LASSERRE, PLATERIE, 9bis, av. Gabriel Chaigne, 33190 LA REOLE

Lot 8 : CARRELAGE – FAIENCE

CAPSTYLE, 3, rue d'Escanteloup - 47200 MARMANDE

Lot 9 : PEINTURE

EFP, 1, rue de la Tour 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE

Lot 10 : PB SANIT. – CHAUF. VENT. RESEAUX CHALEUR

LPM, Energies Perret Sud, route de Bordeaux, 47200 MARMANDE

Lot 11 : ELECTRICITE – COURANT FORTS – FAIBLES

LAPORTE, Lieu-dit Tambourin, 33490 ST MACAIRE

Lot 12 : PHOTOVOLTAIQUE

INELIA

SUBVENTION ASSOCIATION « RESTOS DU CŒUR »

Le Conseil, après avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € à l'association « RESTOS DU CŒUR ».

SIGNATURE CONTRAT DE RURALITE

M. le Maire informe le Conseil que le projet Aménagement du Bourg de la commune a été retenu dans l'appel à projet pour le contrat de ruralité, mis en place par le PETR Cœur Entre deux Mers et l'état. Il rappelle au Conseil l'importance de ce contrat car il permet d'accéder plus facilement aux aides de l'état, notamment le DETR et FSIL, sans que ce soit un automatisme.

CHATS SAUVAGES

Ayant été interpellé par un administré, M. le Maire explique les informations déjà prises concernant un problème de surpopulation de chats au bourg. Une décision sera à prendre au prochain Conseil. Pierre BONNET et M. le Maire rencontreront le riverain.

CARTE COMMUNALE

M. le Maire demande l'avis au Conseil concernant la nécessité de revoir la carte communale. Le Conseil donne son accord à M. le Maire pour voir les aides éventuelles ainsi que le coût final pour une telle prestation par un bureau d'étude.

TRAVAUX ECOLES

M. le Maire informe le Conseil les travaux qui seront effectués prochainement dans les écoles du RPI, à savoir :

ST LAURENT DU BOIS : Rénovation menuiseries et Isolation des combles

ST FOY LA LONGUE : Réfection de la cour et aménagement d'un parcours ludique

ST ANDRE DU BOIS : Rénovation totale du bloc sanitaire y compris hall d'entrée

NAP

M. le Maire présente le programme des NAP pour l'année scolaire 2017-2018. Le Conseil note qu'une fresque dans la cour de l'école (portes bois ancien WC école) est prévue pour la fin de l'année scolaire.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 5 octobre 2017

CONVENTION « Adhésion au service » INSTRUCTION DES DOSSIERS DE L'URBANISME

Le 1er janvier 2018, l'Etat se désengage, sans compensation, de l'instruction du « droit du sol » pour les communes disposant d'un document d'urbanisme. M. le Maire présente au Conseil un tableau comparatif entre les propositions du PETR et celle du SDEEG pour la commune de Saint Laurent du Bois. Après discussion, la commune décide à l'unanimité de confier l'instruction de ses Permis de Construire (et autres instructions concernant le droit du sol) au PETR Cœur Entre Deux Mers.

CHOIX DE L'EMPRUNT TRAVAUX

M. le Maire présente au Conseil 5 offres différentes d'emprunts destinés à financer le projet « Rénovation Performante de Bâtiments Publics et Recours aux énergies renouvelables biomasse et photovoltaïque ». Après discussion et dans l'esprit d'une bonne gestion de la commune, sachant les taux d'intérêt actuellement bas et le projet de « Convention Aménagement du bourg » qui suivra le présent projet ainsi que l'analyse financière de la commune faite par le Conseil Départemental, le Conseil décide de contracter l'emprunt sur 15ans proposé par le CMSO au taux de 1.24 % pour un montant de 300 000 €. Il est à noter que le projet actuel est subventionné à hauteur de 80% mais la contraction de cet emprunt est plutôt liée aux besoins de :

trésorerie dans le court terme (dans l'attente de recevoir les subventions)

le besoin de financement pour les projets ultérieurs

prenant en compte le coût d'une ligne de trésorerie sur 3 ans (10 038 € - offre Caisse d'Épargne – Prêt Relais à taux fixe) et le coût total d'un emprunt à 15ans (29 227.80 €).

SIGNATURE CONVENTION MUTUALISATION AGENTS AVEC GORNAC

M. le Maire informe le Conseil que la rédaction d'une convention permettant la mutualisation des agents avec la commune de Gornac est en cours. Cependant, avant signature, la Commission Administrative Paritaire (CAP) doit être saisie pour avis. Ceci est une formalité indispensable prévue par l'art. 30 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

ACHAT RATICIDE

N'ayant plus de raticide, M le Maire demande au Conseil de se positionner sur l'achat de son renouvellement. En raison de l'inefficacité du produit disponible pour les collectivités, le Conseil décide à l'unanimité d'arrêter ce service coûteux pour peu de résultat.

TRAVAUX LOGEMENT MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil des problèmes liés à l'humidité dans le logement de la mairie (condensation/champignons dans les plinthes). Il présente le rapport de Société EUROCHEM ainsi que les devis. Après discussion, le Conseil décide de demander l'avis au SIPHEM à ce sujet. Afin d'éviter trop d'attente, le Conseil donne l'accord à M. le Maire et Jean Pierre VIALARD d'effectuer les préconisations de SIPHEM.

REUNION CONVENTION AMENAGEMENT DU BOURG

Une réunion a eu lieu le 21 septembre avec l'architecte de CAUE pour la mise en place de cahier des charges pour le CAB. La prochaine réunion de comité de pilotage est prévue pour le 6/11/17 pour valider le cahier des charges. M. le Maire souhaite que le cahier des charges soit validé en Conseil avant sa présentation au comité de pilotage. M. le Maire informe le Conseil que, suite à une conversation avec le Centre Routier de Département, le goudron sur le RD672 traversant le bourg sera refait en 2019.

REVISION DES LISTE ELECTORALES

Rappel: Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année **jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus.**

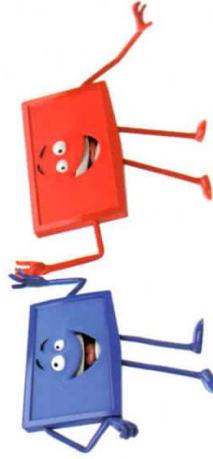
SAC POUBELLES

RAPPEL : Vous pouvez venir en mairie pour récupérer les sacs poubelles:

FOYER	MONTANT PAR AN
Foyer 1 et 2 personnes	3 rouleaux de 50 L
Foyer 3 et 4 personnes	3 rouleaux de 100 L
Foyer 5 personnes et plus	4 rouleaux de 100 L
Professionnels (Forfait)	3 rouleaux de 100 L

✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 23 JANVIER 2018

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 23 JANVIER.
- 2 EN AMONT DU 23 JANVIER, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHÂÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHÂÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU



APPELEZ LE
0970 818 818
(APPEL NON SURTAXÉ)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

f Recevoir la TNT



@RecevoirLaTNT

LE 23 JANVIER 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS | À VOS | POSTES!

POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?
Comment s'y préparer ?

PRÉVEZ VOS CONCITOYENS !